

DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	16
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	21
	Date de convocation	:	10/12/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 décembre 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET(a procuration pour Mme ROCA), DEHEZ (a procuration pour Mme LEFORT), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS (a procuration pour M. LASSUS), DUCASSE, Mme BERBILLE (a procuration pour Mme DUBUN), Mme ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE (a procuration pour M. DUPOUY), Melle DAVERAT, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : M. DUPOUY (a donné procuration à Melle POLESE), Mme DUBUN (a donné procuration à Mme BERBILLE), MM. MARSAN, LASSUS (a donné procuration à M. BATS) Mme ROCA (a donné procuration à M. DE ZANET), MOUCHEBOEUF, LEFORT (a donné procuration à M. DEHEZ).

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G
Délibération n° 4**

DELIBERATION

Rapporteur : Dominique DEGOS

Objet : Tarifs de l'accueil de loisirs de TARTAS à compter du 1^{er} janvier 2013

Dans le cadre du fonctionnement du Centre de Loisirs de TARTAS, dont la gestion est assurée par la commune, il convient de fixer les tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2013, et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tous documents ou pièces s'y rapportant.

Il est précisé que les recettes seront encaissées sur émission de titres de recettes, soit mensuellement pour les activités du mercredi, soit dans les huit jours à l'issue de chaque période de vacances, ou selon toute autre fréquence fixée par décision du maire en application des délégations données au maire.

Les tarifs appliqués pour l'Accueil de Loisirs sur les Mercredis, Petites Vacances et Grandes Vacances s'entendent à la journée et se décomposent comme suit :

- *La part famille demandée par la commune **par jour** est fixée à :*
Pour les enfants de Tartas et des communes conventionnées :

- Ressortissant Régime Général CAF : 8,97 €
- Carte identité vacances 5,97 € : 3,00 €
- Carte identité vacances 5,08 € : 3,89 €

- Ressortissant Régime Agricole MSA: 8,97 €
- Carte identité vacances MSA 5,50 € : 3,47 €

Pour les enfants landais hors communes conventionnées :

- Ressortissant Régime Général CAF : 21.97 €
- Carte identité vacances 5,97 € : 16.00 €
- Carte identité vacances 5,08 € : 16.89 €

- Ressortissant Régime Agricole MSA: 21.97 €
- Carte identité vacances MSA 5,50 € : 16.47 €

Pour les enfants hors département des Landes

- Hors département : 29.00 €

L'inscription à la journée est obligatoire, et la facturation se fera sur la base de l'inscription.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable pour ces tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable pour ces tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2013.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

L. BROQUÈRES